



APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE

LA FONDATION DU PATRIMOINE
en quelques mots...

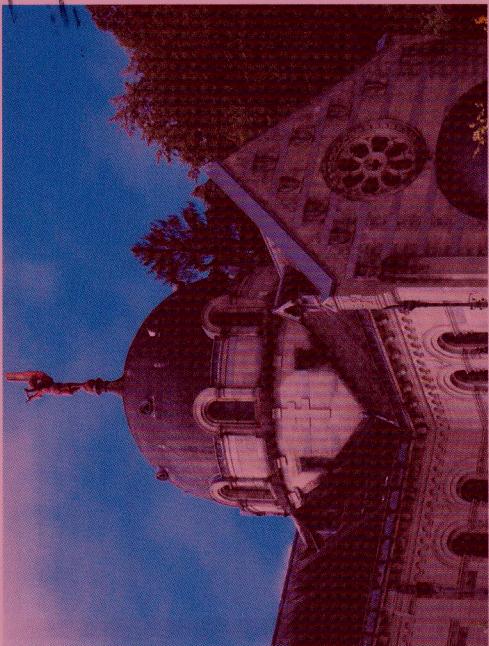
Statut : Crée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine national est le premier organisme national à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine privé qui vise à protéger par l'État.

Son organisation : La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégés départementaux et régionaux tous bénévoles.

Pour plus de simplicité, faire des économies et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :

lorraine.fondation-patrimoine.org



Pour plus de simplicité, faire des économies

et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :

www.fondation-patrimoine.org

ne pas jefer sur la voie publique

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde sociétal.

La subvention : La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

DÉLEGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

Tél : 03 83 46 86
62 rue de Metz
54000 Nancy

Mail : lorraine@fondation-patrimoine.org
Site web : lorraine.fondation-patrimoine.org

Avec le soutien de :

BASILIQUE SAINTE-JEANNE D'ARC

DITE DU « BOIS CHENU » Restauration des toitures

DOMRÉMY-LA-PUCELLE (VOSGES)

grahale
L'ASIE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Culture
communication

Faites un don en ligne :
www.fondation-patrimoine.org/52829